

RETROSPECTIVE DES TEMPS FORTS DE L'ANNEE

Une nouvelle année de combat pour la médecine libérale spécialisée et la restauration de l'attractivité de notre spécialité dans un contexte de forte instabilité ministérielle (pas moins de 3 ministres de la santé se succéderont à Ségur).

L'année 2023 est tout d'abord marquée par l'échec en février des négociations conventionnelles sur les conditions d'exercice et la rémunération qui a conduit à la mise en place d'un règlement arbitral, dans un contexte de dégradation de nos conditions d'exercice libéral. Notre mobilisation dans le cadre d'un mouvement polysyndical nationale va permettre de créer une « unité historique » des médecins libéraux, généralistes comme spécialistes, alliant les 6 syndicats représentatifs, les organisations et associations professionnelles, les jeunes médecins, étudiants et internes pour faire échec à la PPL Valletoux dans ses dispositions coercitives, et d'obtenir à la suite d'un mouvement de grève reconductible en octobre la réouverture de négociations sur la future convention avec l'assurance maladie.

Au niveau de l'AAL, l'année est marquée par la fin de mandature de François Honorat le 25 juin 2023, Président, auquel Loïc Kerdiles, Vice-Président, succède, avec l'objectif de continuer à restaurer l'attractivité de la spécialité anesthésie-réanimation dans une action syndicale tout aussi résolue et participative.

5 Janvier 2023 | [Newsletter AAL](#) | [Vœux de nouvelle année](#)

[Nous sommes dans la traditionnelle période des vœux de nouvelle année, qui marquera les derniers mois de mon mandat en tant que Président. En effet, en juin prochain, le Dr Loïc Kerdiles me succèdera, il aura fini sa période de stage!

Que vous souhaitez à vous qui avez tout et c'est pour ça que l'on ne vous aime pas, sans toujours oser vous le dire.

Qui ne vous aime pas ?

Des directeurs de cliniques et d'hôpitaux qui nous voient comme des empêcheurs de tourner en rond ;

Quelques vieux confrères qui nous voient plus comme des parasites que comme des partenaires ;

Des hauts fonctionnaires jaloux qui nous voient comme des nantis et nous en méprisent, ils oublient simplement la kyrielle d'avantages associée à leur statut (retraite, primes, en plus de ne pas avoir le souci de trouver une place de parking pour aller de réunion en réunion...)

Alors maintenant que l'on sait qui ne nous aime pas, il ne reste qu'une seule chose à faire, se serrer les coudes, s'entraider, se soutenir et renoncer à cet individualisme caractéristique des nantis que nous sommes, mais que l'on est grâce à notre travail et parce qu'on le vaut bien, dixit notre slogan d'exode à Barcelone en 2004 !

Hélas rien n'a changé depuis, les services publics sont en totale déliquescence (santé, sécurité, éducation, transport), nos Politiques préférant se faire réélire plutôt que réformer. Ils n'ont pas de souci de retraite, puisqu'on a toujours les mêmes depuis 40 ans.

Nos patients et nos fidèles collaborateurs nous aiment eux, car ils savent que l'on est là pour soigner jour et nuit, en nous attachant à prodiguer des soins de qualité en toute sécurité.

Je souhaite que le système de santé se réforme, mais pas à coup de rustines type Ségur, que l'on sorte du « tout hôpital », que la santé ne soit plus dirigée par des fonctionnaires aux ordres de Politiques guidés par le seul objectif de réduction

des coûts (au lieu de promouvoir la création de valeur à tous les niveaux qui l'entraînera de facto), et la démagogie avec comme principe de base que le médecin est avant tout médecin par vocation et peut donc se passer de reconnaissance matérielle !

Mais voilà, les temps ont changé : les nouveaux médecins ne veulent plus travailler sous ce dogme, ils ne croient plus à l'étatisme, encore moins aux syndicats soumis aux tutelles qui n'ont jamais répondu à leurs attentes, sauf le BLOC qui par son action a pu limiter la dégradation de nos plateaux techniques lourds. La grève des MG et des biologistes le prouve et bientôt nous les rejoindrons car les prérequis demandés à l'ouverture des négociations ne sont toujours pas acceptés, on essaie de nous endormir ...

Beaucoup de nos confrères sont attaqués par des directeurs et propriétaires au management dictatorial. Beaucoup sont jeunes et effrayés. Heureusement ils font appel à nous, l'AAL et MEDIRISQ et là les mots entraide et confraternité trouvent tout leur sens.

D'autres se croient intouchables, à l'abri des gardes de maternité et avec la garantie de leur emploi, ils oublient seulement les menaces qui pèsent sur notre exercice, menaces que seule une solidarité sans faille peut écarter.

Alors oui, il faut réformer le système en profondeur en commençant par revaloriser les salaires et honoraires de TOUS les soignants. Réformer cela veut dire arrêter les lois et décrets idiots, le « tout administratif », écouter les soignants et comprendre que l'on vit aujourd'hui vieux, parfois dépendant, et en tous les cas bien mieux si les soignants sont heureux de soigner (et le font dans de bonnes conditions), afin de redonner envie aux jeunes de vouloir embrasser ce beau métier.

François Honorat, Président Loïc Kerdiles, Vice-Président]

27 Janvier 2023 | Lettre commune des 6 organisations représentatives des médecins libéraux à Elisabeth Borne

[Lettre commune des présidents des 6 organisations représentatives des médecins libéraux à Elisabeth Borne pour lister les éléments structurants et constructifs nécessaires à la mise en place d'une nouvelle convention médicale permettant une meilleure accessibilité aux soins pour tous les Français sur l'ensemble du territoire.

Les six organisations représentatives des médecins libéraux (CSMF, MG France, Avenir Spé – LE BLOC, UFML, FMF et SML) appellent à manifester et à faire grève le 14 février prochain, pour la troisième fois en un peu plus de deux mois, pour défendre les intérêts de la médecine de ville.]

**27 Janvier 2023 | Newsletter AAL | RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DE LA SFAR :
Il est encore temps de redonner à l'anesthésie libérale toute sa place !**

[La Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (SFAR) est aujourd'hui la société savante de référence de notre spécialité. Il est donc important que celle-ci soit représentative des pratiques de l'ensemble des anesthésistes réanimateurs hospitaliers et libéraux.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais il est encore temps par la mobilisation de chacune et chacun d'entre nous de changer la donne.

C'est la raison pour laquelle je vous sollicite aujourd'hui, afin pour que vous adhérez ou renouveliez votre adhésion à la SFAR cette année (si vous n'aviez pas prévu de le faire) et ce afin que vous puissiez prendre part aux élections du renouvellement du CA de la SFAR qui ont lieu en ce moment.

Seuls les membres titulaires de la société, à jour de cotisation, ont le droit de voter.

Avec les libéraux de la SFAR, le SNARF et l'AAL, notre souhait est de rééquilibrer la représentativité au sein du CA de la SFAR en faisant rentrer un maximum de libéraux. Surtout avec les débats actuels et à venir.

Cela nous permettrait d'être à nouveau à parité avec les universitaires, surtout si ceux qui se représentent cette année ne sont pas réélus.

Il s'agit d'une action ponctuelle pour rééquilibrer les forces et redonner aux libéraux la voix qu'ils ont perdue l'an dernier, avec le départ de quelques grands noms du privé.

Il y a 8 postes disponibles, il s'agit de ne voter **uniquement** que pour les 6 représentants libéraux en rouge.

Pas une voix libérale ne doit leur manquer.

Le vote à lieu en ligne entre le 13 février et le 30 mars 12h, chaque lundi.

Si vous êtes adhérent, vous recevrez un courriel : « Administrateur Elections », avec le lien pour voter, un identifiant et un mot de passe.

Le premier mail est envoyé le lundi qui suit votre adhésion en ligne.

Attention : le vote ne peut pas être effectué en se connectant sur le site de la SFAR.

Merci de diffuser ce mail à vos collègues, ainsi qu'à tous les libéraux que vous connaissez.

Amitiés

Laurent DELAUNAY

• Julien CABATON

• Vincent COLLANGE

• Evelyne COMBETTES

• Violaine D'ANS

• Frédéric LACROIX

• Frédéric LE SACHÉ

• Florence BABRE (PH)

• Olivier LANGERON (PU)

• Sigismond LASOCKI (PU)

• Jean-Stéphane DAVID (PU)

• Guillaume DE SAINT MAURICE (militaire)

• Delphine HUET GARRIGUE (MCU/PH)

• Jean-Michel CONSTANTIN (PU)

Mon opinion de libéral :

Nous devons beaucoup à la SFAR, véritable phare de nos pratiques, mais force est de constater que nos confrères hospitaliers se sont à la longue accaparés cette société, ils se sont plus impliqués que les libéraux, faute de temps de motivation vraisemblablement.

Nos confrères du privé qui ont investi beaucoup de leur temps et de leur expertise pour apporter leur éclairage sur notre exercice quotidien ne sont pas récompensés, car ils ne sont pas assez nombreux dans les rangs de la SFAR.

Je pense tout particulièrement à Laurent Delaunay injustement écarté de la présidence, alors que c'était son tour après tant d'années de dévouement au service de notre profession.

Si vous voulez que cette société nous représente à égalité en intégrant aussi les spécificités de l'exercice libéral de la spécialité anesthésie réanimation, mobilisez-vous en adhérent/réadhérant dès aujourd'hui et mobilisez-vous pour élire vos représentants libéraux dans le cadre des élections pour le renouvellement du CA.

Il est important que cette société savante qui nous apporte tant, reste équilibrée dans ses orientations et représentative de tous les modes d'exercice de notre spécialité.

Dr François HONORAT Président de l'AAL]

8 mars 2023 | | Newsletter AAL | RAPPEL | renouvellement du Conseil d'Administration SFAR ADHEREZ NOMBREUX ET VOTEZ !

Redonnez à l'anesthésie libérale toute sa place à la SFAR !

[Reprise du contenu de la Lettre AAL du 27 janvier 2024]

10 mars 2023 | | Newsletter AAL | ANNONCE POUR REMPLACEMENT A PARIS 16

[Après les médecins généralistes accusés d'être la cause des déserts médicaux, c'est au tour des « mercenaires hospitaliers » d'être exposés à la vindicte populaire par un pouvoir politique hypocrite, jamais à court d'idées pour se décharger de sa responsabilité dans la catastrophe sanitaire actuelle, et toujours aussi bienveillant envers les médecins.

Sans ces « mercenaires », beaucoup de petits hôpitaux périphériques ne peuvent pas fonctionner, la vraie question est pourquoi on en a tant besoin, peut-être est-ce la conséquence de trente ans d'absence de stratégie de l'Etat en matière de santé, uniquement envisagée à l'aune de coups de rabot budgétaires, de fermeture de lits et de maltraitance, pour simplement trouver comme solution la réduction du nombre de soignants !

Hypocritement, l'Exécutif a trouvé là un bon moyen de continuer les fermetures de services, cette loi ne sert qu'à ça.

S'ils avaient vraiment voulu lutter contre la pénurie de personnel soignant, il aurait suffi de rétablir les quatre échelons de PH (supprimés par le Ségur), défisicaliser les heures supplémentaires, les gardes et de payer correctement les médecins et l'ensemble du personnel soignant.

Non, il est trop facile de supprimer les « mercenaires » en disant que ce sera un moment difficile, mais que les praticiens en place feront face !

Mais à quel prix ?

Sûrement pas celui économisé sur les personnels soignants intérimaires. (1.5 milliards d'euros par an)

La conséquence est que les médecins hospitaliers toujours en poste, vont être accablés de travail et vont fuir l'hôpital, c'est un risque, on se demande d'ailleurs pourquoi hors CHU il y en a encore en poste et la FHF de notre grand ami Valletoux, remplacé par un autre ami (recalé en médecine) Arnaud Robinet d'en appeler à la réquisition de ces mercenaires (impossible) et à l'aide du privé.

On croit rêver !

Un pouvoir intelligent aurait investi depuis des années pour éviter la faillite de nos hôpitaux, et restaurer l'attractivité des carrières médicales dans le public, comme dans le privé.

Mais dans ce pays, on préfère dépenser un "pognon de dingue" dans des cabinets de conseil américains à faible valeur ajoutée, (2.4 milliards d'euros en 4 ans) plutôt que d'investir dans des politiques publiques coconstruites avec les acteurs du système de santé, et notamment les soignants indispensables, c'est lassant de répéter toujours les mêmes propos.

Mais au fait, qui sont-ils ces médecins intérimaires grassement payés ? Au-delà de quelques abus constatés et qu'il ne s'agit pas d'approuver, ce sont dans leur grande majorité des PH en disponibilité, des PH arrondissant leurs fins de mois, des médecins retraités qui aiment leur métier et par ce moyen améliorent aussi leur maigre retraite, des libéraux, tous des personnels qui peuvent s'arrêter du jour au lendemain, j'en fais partie, j'ai l'impression d'être utile, je continue à être performant et je dilapide pas l'argent public, mais remplis bien une mission de service public en contribuant au fonctionnement de ces hôpitaux.

Combien gagnent-ils ? 650€ la journée, 1350 € la garde, frais de déplacement et logement compris, ce sont des tarifs comparables aux remplacements du privé et moins fatigants croyez-moi, à part les gardes de maternité, mais je ne vous apprends rien.

Les médecins intérimaires ou itinérants partis, les CH vont être et le sont déjà, colonisés par des praticiens étrangers dont nous connaissons tous leurs cursus très variables.

Ce qui est désolant et ubuesque, c'est d'envoyer nos enfants recalés en médecine, aller tenter leur chance dans leur pays.

Alors oui, des services vont devoir fermer, mais il aurait fallu courageusement - il y a longtemps déjà - repenser la carte sanitaire dans une perspective à long terme, au lieu de faire plaisir aux élus.

Il aurait fallu supprimer le numerus clausus, au lieu de gâcher des carrières de jeunes étudiants.

Cela fait plus de trente ans que ce gâchis perdure à l'image de la décadence orchestrée de notre pays, par une administration et une classe politique incompétentes, mais voilà ce pays cherche toujours des boucs émissaires, c'est plus simple de livrer les soignants à la vindicte populaire, mais ce sont les patients qui vont en subir très vite les

conséquences.

A nous de leur désigner les vrais responsables !

Dr François HONORAT, Président Dr Loïc Kerdiles, Vice-Président

Je vous rappelle également que le renouvellement du Conseil d'Administration de la SFAR, a lieu en ligne entre le 13 février et le 30 mars à 12h, chaque lundi.]

23 mars 2023 | Newsletter AAL | FIN DE L'INTERIM MEDICAL, DEBUT DES REQUISITIONS ?

[La question de la légitimité d'une réquisition, a été posée à Medirisq notre assureur conseil.

Nous pouvons tous être réquisitionnés, à condition que la réquisition soit remise en MAINS PROPRES.

Donc si vous n'êtes pas joignables...

INTERIM MEDICAL, le Ministère diffuse une note sur "les outils de mobilisation RH", pour accompagner la réforme. (pièce jointe)

Dr François HONORAT, Président et Dr Loïc Kerdiles, Vice-Président]

25 mars 2023 | Newsletter AAL | Appels à l'aide des hôpitaux

[Les CH appellent les directions de clinique, pour demander des anesthésistes au tarif RIST.

Ils n'ont peur de rien !

J'imagine que devant le néant de volontariat, ils vont demander aux ARS d'enclencher le processus de réquisition.

Soyez extrêmement vigilants.

Dr François HONORAT, Président et Dr Loïc Kerdiles, Vice-Président]

6 avril 2023 | Newsletter AAL | Cumul emploi-retraite et exonération des cotisations retraite et URSSAF : les décrets se font attendre Promesse de Lorrain ?

[Beaucoup d'entre nous sont en cumul emploi-retraite et s'étonnent de recevoir un appel de cotisations basé sur leurs revenus de 2021. Pour ne pas payer trop de cotisations, faites une demande argumentée auprès de la Commission de Recours Amiable (CRA) de la CARMF.

Adresse postale :

CARMF – Madame Million

Service EXO/CRA

46 rue Saint-Ferdinand

75841 Paris cedex 17

Courriel : carmf@carmf.fr

Courriel Service Cotisants : cotisant@carmf.fr :

N'oubliez pas de préciser votre numéro d'allocataire.

Le gouvernement avait en effet promis une exonération des cotisations retraite et Urssaf, pour les médecins en cumul emploi-retraite pour les 3 mois d'été 2022, dans le cadre de la mission confiée à François Braun « mission flash sur les urgences et soins non programmés », mais aussi sur les revenus de 2023 dans la limite d'un plafond qui serait de 80.000 euros.

Pour rappel, la limite actuelle d'exonération du plafond est de 12.500 euros.

Le problème est que le ministre de la Santé n'a toujours pas signé les décrets, malgré les demandes réitérées

du président de la CARMF, lequel subit en conséquence le flot de récriminations des médecins concernés, alors qu'il ne fait qu'appliquer la loi : pas de décrets, pas d'exonération !

Le ministre de la Santé continue d'affirmer ainsi son mépris du monde libéral, où il n'a jamais eu le courage de travailler.

Autres actualités...

Résultats des élections au Conseil d'Administration 2023 de la SFAR Les Médecins anesthésistes libéraux sont maintenant majoritaires !

Grâce à votre mobilisation à tous, pas une voix n'a manqué aux 6 médecins libéraux qui se sont présentés à ces élections. 13 médecins libéraux sont maintenant élus au Conseil d'Administration de notre société savante, composé de 24 membres.

Bravo et merci à tous !

Faute de candidats, seul Frédéric LACROIX (Gap) représente l'AAL. Violaine D'ANS (Caen) va défendre l'algologie.

Voir la composition du CA 2023 de la SFAR :

[RESULTATS élections SFAR](#)

Nouvelles recommandations de la SFAR pour l'anesthésie pédiatrique.

La Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (SFAR) et l'Association des Anesthésistes Réanimateurs Pédiatriques d'Expression Française (ADARPEF), se sont associées pour proposer des recommandations pour la pratique professionnelle (RPP) sur l'organisation structurelle, matérielle et fonctionnelle des centres effectuant de l'anesthésie pédiatrique.

Celles-ci vont encadrer nos pratiques professionnelles et modifier notre exercice, nous allons les analyser en détail et en mesurer l'impact sur l'évolution de nos organisations.

Nous reviendrons vers vous à ce sujet, que nous allons suivre avec la plus grande vigilance.

Télécharger la RPP Organisation de l'anesthésie pédiatrique : [RPP Organisation anesthésie pédiatrique sfar](#) | 1er avril 2023

Dr François HONORAT, Président Dr Loïc Kerdiles, Vice-Président]

24 avril 2023 | Communiqué de presse Avenir Spé – LE BLOC | Règlement arbitral | un arbitrage à double vitesse

[Aucune déception pour les médecins spécialistes, les mesures contenues dans le règlement arbitral sont à l'image des travaux effectués lors des 6 mois de négociation avec la CNAM construit sur un déséquilibre financier entre spécialiste et médecin traitant.

Les mesures sont centrées sur les forfaits (soutenus par au moins 2 centrales syndicales) au travers de l'augmentation du forfait patientèle, des visites et des consultations longues, qui augmentent virtuellement et significativement la consultation de base du médecin généraliste, bien au-delà de la consultation des médecins spécialistes.

L'écart entre certaines spécialités médicales (pédiatrie, psychiatrie, endocrinologie...) se creuse encore alors même que ces spécialités sont indispensables et sont le socle de la qualité des prises en charge des patients.

Nous pouvons remercier l'arbitre pour ne pas avoir attribué des pénalités aux médecins comme cela avait été le cas par le passé. Malheureusement l'augmentation de 1,50€ ne comble pas l'inflation surtout que cette revalorisation ne s'appliquera pas avant 6 mois, sur ce point l'arbitre aurait pu aller plus loin, c'était la seule demande de l'Union AVENIR Spé / Le Bloc. La mesure aurait pu être disruptive !

Cela met en exergue la nécessité de construire un nouveau secteur tarifaire pour les médecins spécialistes en intégrant l'ensemble des financeurs du système de soins.

Avenir spé espère que ces mesures centrées sur les forfaits en direction des généralistes amélioreront la prise en charge des patients sans médecins traitants et en ALD.

AVENIR Spé demande à Monsieur le Ministre d'ouvrir rapidement une nouvelle négociation pour ne pas casser la dynamique enclenchée chez les médecins spécialistes.

Dans le cas contraire la médecine spécialisée ne pourra que s'engager dans un mouvement de contestation et de remise en cause du pacte social.]

Mardi 25 Mai 2023 | [Newsletter AAL](#) | [Hommage au Dr Clément PAILLOT](#)

[C'est avec tristesse que nous apprenons le décès brutal et tragique de notre jeune confrère Clément PAILLOT à l'âge de 34 ans. Lui aussi est décédé au cours d'un footing au Maroc, comme la regrettée Sophie Hamada.

Toutes mes pensées vont à son épouse Caroline et ses trois petites filles. Je sais hélas l'horreur de ces injustes drames, et j'espère qu'ils trouveront du réconfort dans nos pensées. Merci de communier avec eux. *Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.* Dr François HONORAT, Président AAL]

Vendredi 16 & samedi 17 juin 2023 | [MAPAR](#) | [MISES AU POINT EN ANESTHESIE REANIMATION](#) | Centre des Congrès de la Villette Paris | 40^{ème} congrès |

31 Mai 2023 | [Newsletter AAL](#) | [MAPAR 2023](#)

[Je vous informe, que je serai présent **au congrès du MAPAR à Paris le 16 et 17 juin 2023**, avec notre partenaire "Médirisq".

Venez me rencontrer sur le stand, pour discuter ensemble de tous les problèmes professionnels et surtout de comment lutter contre l'infâme projet de loi que j'appellerai "Violences faites aux médecins" de Mr Frédéric VALLETOUX, ancien président de la FHF et ennemi héréditaire de l'exercice libéral et de Mr Guillaume GAROT, Socialiste professionnel de famille, bourgeois bienpensants imbus de leurs croyances moyenâgeuses, des médecins que nous sommes.

Dr François HONORAT Président AAL]

MERCREDI 14 JUIN | PPL Valletoux : l'Assemblée nationale rejette la restriction de la liberté d'installation | Victoire de prestige pour la profession : les députés ont rejeté ce mercredi (par 168 voix contre 127) un amendement transpartisan à la proposition de loi Valletoux visant à imposer des règles plus strictes dans l'installation des médecins libéraux sur le territoire

Mercredi 14 Juin 2023 | [Newsletter AAL](#) | [lettre du président François Honorat au terme de son mandat](#)

[Il est l'heure (Monseigneur !) de laisser la présidence de notre chère AAL, à Loïc Kerdiles que j'accompagnerai tant que je continuerai à travailler comme retraité salarié, car le libéral pur est impossible comme retraité à cause du racket fiscal.

Quel bilan tirer de ces trois années ?

Le tournant a été celui de l'union syndicale du BLOC avec Avenir Spé.

L'AAL était contre et je persiste à penser que c'était une erreur qui coûte son identité au BLOC.

On peut toujours clamer que cela fait de nous le « premier syndicat de spécialistes », mais nous sommes avant tout des PTL, nos revendications n'ont rien en commun et à cause de cette union beaucoup de nos collègues nous ont tourné le dos.

Notre univers est celui des cliniques, pas celui des cabinets.

Je prônais une alliance avec l'UFML qui, à mes yeux, représente la seule véritable opposition aux fonctionnaires obtus qui veulent nous soumettre à leur volonté, mais l'opinion de l'AAL n'a pas prévalu. J'espère que Loïc fera entendre sa voix face à trois présidents qui se croient élus à vie.

L'avenir est sombre : le rapprochement de la FHF et de la FHP, qui nous a souvent trahis, n'augure rien de bon ...

La suite logique de la PPL Valletoux et de l'amendement « transpartisan » Garot (mesures coercitives à l'installation des médecins) est laissée entrevoir la suppression du secteur 2 et le salariat déguisé des PTL.

En 36 ans, j'ai vu les énormes progrès techniques et le changement de notre exercice en mieux et surtout l'évolution des mentalités.

Le médecin que j'étais n'a rien à voir avec celui d'aujourd'hui : plus technique, parfois moins empathique, mais toujours professionnel même s'il privilégie beaucoup plus sa vie privée.

Nos élites n'ont pas compris ce changement de paradigme !

Ils veulent toujours un médecin corvéable à merci et à moindre coût. C'est impossible surtout avec la démographie qu'ils ont créée, mais ils s'obstinent.

Alors oui, on va au conflit !

Plus qu'en l'appel à la grève d'Avenir Spé, je crois en la menace d'un déconventionnement collectif, d'une désobéissance tarifaire massive, car la réforme de la nomenclature est au point mort.

Le règlement arbitral arrange la CNAM qui ne se presse pas de reprendre les négociations et le gouvernement en sous-main laisse s'organiser la coercition ...

Le rôle de notre syndicat est de faire prendre conscience de ces dangers à tous nos confrères, de leur faire comprendre que seule l'union fait notre force.

C'est ce que je me suis efforcé de faire depuis trois ans.

Il n'est plus question d'unifier syndicalement la représentation de notre spécialité en fusionnant avec le SNARF. La période transitoire initiée le 12 juin 2021, a mis en évidence que les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui, essentiellement à cause de la dépendance totale de ce syndicat à l'assureur « Branchet », omniprésent financièrement

Je pense que la main mise d'un assureur sur notre profession n'est pas une bonne chose.

Une page de notre syndicat se tourne, mais j'ai confiance dans sa vocation à continuer à défendre utilement notre profession.

Dr François HONORAT, *Président AAL*

25 Juin 2023 | Assemblée Générale ordinaire | Loïc Kerdiles élu président.

26 Juin 2023 | Newsletter AAL | Prise de fonction du nouveau Président Le Dr Loïc Kerdiles

[Le syndicat AAL a le plaisir de vous informer de la prise de fonction du docteur Loïc Kerdiles, au poste de Président.

Cette décision a été prise lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 25 juin 2023, en remplacement du docteur François

AAL | Assemblée Générale du 29 juin 2024

HONORAT arrivé en fin de mandature.

Nous remercions le docteur François HONORAT pour le travail accompli et souhaitons au nouveau président et à son bureau, toute la réussite nécessaire dans les futures actions qu'ils mèneront pour le syndicat.

Membres du bureau :

Président : Dr Loic Kerdiles

Vice-Président : Dr Philippe CADI

Secrétaire générale : Dr Sylvie FILLEY-BERNARD

Trésorier : Dr Jérôme BILLOT

Nous avons également nommé 3 Présidents d'honneur :

Dr François HONORAT

Dr Henry MOUYSSET

Dr Jérôme VERT

Le Syndicat AAL]

À partir du 2 Juillet 2023 | Newsletter AAL | Campagne d'invitations au WEBINAIRE NATIONAL exceptionnel Avenir Spé – LE BLOC Mardi 11 juillet 2023 | REUNION ZOOM | EN DIRECT | 19h30-21h00

[« La loi VALLETOUX et l'absence de convention médicale signent la disparition de l'exercice libéral des médecins spécialistes ! Mobilisation générale ! »

UN RENDEZ-VOUS EN DEUX TEMPS FORTS

I. 45 min de présentation réparties entre les orateurs

II. 45 min de réponse aux questions posées par tchat et/ou SMS

INTERVENANTS

Thierry BOUR, président du syndicat national des ophtalmologistes de France (SNOF)

Philippe CUQ, président de l'UCDF, coprésident du syndicat LE BLOC

Patrick GASSER, président d'Avenir Spé

Loïc Kerdiles, président de l'AAL, coprésident du syndicat LE BLOC

Vincent PRADEAU, président du Syndicat National des Cardiologues (SNC)

Bertrand de ROCHAMBEAU, président du Syngof, coprésident du syndicat LE BLOC

avec la participation de Frédéric BIZARD, économiste de la santé, président de l'Institut Santé]

20 juillet 2023 | remaniement partiel du gouvernement après la confirmation, par Emmanuel Macron, d'Elisabeth Borne au poste de première ministre. **Aurélien Rousseau** succède à **François Braun** au ministère de la Santé et de la Prévention.

21 juillet 2023 | COMMUNIQUE DE PRESSE Avenir Spé – LE BLOC saluant la nomination d'Aurélien Rousseau au ministère de la Santé et de la Prévention

[Avenir Spé – LE BLOC, premier syndicat de médecins spécialistes, accueille avec intérêt la nomination d'Aurélien Rousseau, ancien directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et ancien directeur de cabinet de Mme Elisabeth Borne. Son expérience pendant plusieurs années, tant dans la mise en œuvre de la politique de santé en région que lors de la gestion de la crise sanitaire, témoigne d'une connaissance réelle du terrain sur laquelle Avenir Spé – LE BLOC a de nombreuses attentes.

Avenir Spé – LE BLOC attend du nouveau ministre une feuille de route claire pour l'ensemble du secteur du soin et de la santé, particulièrement pour la médecine libérale et notamment pour la médecine spécialisée qui, depuis plusieurs mois a porté de nombreux travaux et propositions pour répondre à l'accessibilité aux soins sur l'ensemble du territoire. Avenir Spé – LE BLOC demande au ministre de la Santé et de la Prévention d'accentuer la méthode de co-construction pour que nous puissions, avant la fin de l'année, proposer une nouvelle convention médicale nécessaire pour dynamiser le secteur libéral et rétablir confiance et motivation des professionnels.

Avenir Spé – LE BLOC tient à rappeler au ministre que les attentes de terrain sont fortes et qu'il n'est plus question de laisser au bord du chemin la médecine libérale comme elle l'a été cette dernière année. Avenir Spé – LE BLOC attend un engagement fort dans la refondation de notre système de soins en faillite.]

Mardi 29 août 2023 | COMMUNIQUE DE PRESSE & Newsletter Avenir Spé - LE BLOC | Arrêt de la médecine libérale, à partir de vendredi 13 octobre

[À partir du vendredi 13 octobre 2023, un grand mouvement d'arrêt d'activités de toute la médecine libérale va débuter.

Quelle que soit votre spécialité, quelle que soit votre génération, quel que soit votre lieu d'exercice en cabinet ou en établissement, c'est l'ensemble des médecins libéraux qui se mobiliseront afin de démontrer leur rôle primordial et indispensable dans notre système de santé.

Oubliés depuis trop longtemps, ignorés pendant la crise sanitaire ! Le gouvernement se contente d'un règlement arbitral minimal et soutient une loi Valletoux qui n'apporte que des contraintes supplémentaires à l'exercice libéral.

Tout a été essayé, chacun de nous a fait des propositions constructives, or rien n'a été possible. Pire que tout, la seule réponse du gouvernement est la désespérante loi Valletoux (obligation pour les spécialistes libéraux de prendre astreintes et gardes à l'hôpital public, départ à la retraite sous contrôle de l'ARS, pouvoir administratif de l'ARS augmenté ...).

Aujourd'hui nous n'avons malheureusement pas d'autres solutions que de créer un rapport de force, par la mise à l'arrêt de nos activités qui aura

Nous avons **2 objectifs** très clairs :

- 1- Reprendre les négociations conventionnelles** avec les moyens suffisants pour valoriser l'exercice libéral ;
- 2- Revoir complètement l'esprit de la loi Valletoux** et en faire un atout pour la médecine libérale et l'accès aux soins.

immédiatement des conséquences pour la population et qui démontrera le rôle incontournable de la médecine libérale dans notre système de santé.

Nous avons averti depuis plusieurs mois de notre mouvement, personne ne pourra dire qu'il a été mis devant le fait accompli, les pouvoirs publics ayant été largement prévenus.

Nous devons maintenant **nous organiser** :

- en **annulant** les rendez-vous prévus,
- en **déprogrammant** les actes techniques et les interventions programmées
- et en **expliquant** la situation aux patients.

C'est hélas à ce prix que nous démontrerons notre rôle indispensable dans notre système de santé. C'est hélas à ce prix que les pouvoirs publics prendront conscience de notre efficacité et de notre rôle primordial pour l'accès à des soins de qualité pour tous et sur tout le territoire.

Nous ne pouvons plus hésiter aujourd'hui : notre responsabilité est engagée, **nous avons le devoir de participer à la refondation de notre système de soins avec une médecine libérale forte, reconnue et valorisée**. Ce n'est pas une journée d'arrêt d'activités, ce n'est pas une manifestation à Paris des médecins en colère qui changera la donne. C'est en créant une véritable "crise sanitaire" que les pouvoirs publics réagiront.

Nous organiserons une conférence de presse nationale début septembre pour continuer à alerter les médias et la population.

Nous sommes à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Merci de votre participation et de votre mobilisation.

Dr **Philippe Cuq**, président de l'UCDF, coprésident de l'union Avenir Spé - Le BLOC
Dr **Patrick Gasser**, président d'Avenir Spé, coprésident de l'union Avenir Spé - Le BLOC
Dr **Loïc Kerdiles**, président de l'AAL, coprésident de l'union Avenir Spé - Le BLOC
Dr **Bertrand de Rochambeau**, président du SYNGOF, coprésident de l'union Avenir Spé - Le BLOC]

14 septembre 2023 | **Newsletter AAL** | **Lettre de rentrée NOUS AVONS BIEN DU MAL A CROIRE QUE C'EST LA RENTRÉE, MAIS IL VA FALLOIR S'Y RÉSOUDRE**

[Voici quelques nouvelles de notre actualité syndicale :

Nouveau ministre

Cela ne vous a pas échappé, on a changé de ministre de la Santé au début de l'été en la personne de M. Aurélien Rousseau, qui était depuis mai 2022, Directeur de cabinet de la Première ministre.

C'est un haut fonctionnaire, ancien élève de l'ENA, ce n'est pas un technocrate déconnecté de la réalité de notre système de santé.

Il a œuvré à la tête de l'ARS Île-de-France durant les crises Covid successives.

Il en est sorti éprouvé et conscient de l'indispensable nécessité de réformer notre système de soins, « la crise du Covid est un accélérateur formidable de changement du système de santé ». L'AAL lui souhaite un franc succès dans ce sens et est prête à travailler avec lui.

Rapport IGAS sur la PDSSES

À la demande de l'ex-ministre de la Santé, l'IGAS a été saisi en janvier 2023 d'une mission relative à la PDSSES. Attendu pour le printemps, le rapport de la mission a finalement été rendu public le 10 juillet dernier.

Pour faire simple, le diagnostic est bon :

- Inégalité des sujétions entre le public (277€) et le privé (229€) et cela sans compter la valorisation de 50% dans le public depuis l'été 2022.
- Hétérogénéité des doctrines régionales, affectant la lisibilité et l'adhésion des acteurs
- Une ressource humaine médicale précaire pouvant être fragilisée par la PDSSES (notion de pénibilité, de fréquence et d'âge)

Hormis l'égalité de l'indemnité de sujétion entre le public et le privé, le traitement proposé par la mission est cependant terrible :

- Ériger l'engagement dans le fonctionnement de la permanence des soins en valeur socle de l'exercice médical, et cela en s'appuyant sur la loi Valletoux, ainsi la **PDSSES devient obligatoire** pour tous,
- Mise en œuvre de lignes de PDSSES, alternées ou mutualisées entre établissements
- Désignation d'un établissement chef de file par territoire
- Les ARS seront régulateurs du dispositif en donnant au DG la possibilité de mobiliser les praticiens ...

Mobilisation et grève du 13 octobre

L'AAL soutient et participe au mouvement d'arrêt d'activité de toute la médecine libérale (cf. courrier du 1er septembre) ; nous sommes au pied du mur et nous n'avons pas d'autre solution que de rentrer dans un rapport de force.

Nous comptons sur votre engagement personnel et collectif pour faire de ce mouvement social une véritable démonstration du rôle essentiel de la médecine libérale, afin que les pouvoirs publics réagissent.

Commencez à vous organiser pour être prêts à cesser vos activités à compter de cette date ; prévenez vos directions, vos associés et vos opérateurs : on pose nos laryngos et on éteint les appareils d'écho et ventilateurs.

Congrès de la SFAR

Cette année il n'y aura pas de stand AAL au congrès de la SFAR, nous n'avons pas les moyens de financer notre société savante qui nous pond des recommandations inadaptées à nos pratiques.

Les dernières RPP sur l'anesthésie pédiatrique sont hors sol, beaucoup s'interrogent de savoir s'ils peuvent continuer à endormir des enfants de moins de 10 ans en libéral, et ce à juste titre.

Gardez en tête qu'en cas de sinistre, les experts s'appuient sur les RPP et autres préconisations émises par la société savante de notre spécialité.

Notre mise à l'écart du CNP ARMPO est aussi un point de crispation.

Adhésion et cotisation :

L'AAL demeure votre seul syndicat, via LE BLOC (union AAL-SYNGOF-UCDF), représentatif et indépendant. Nous n'avons aucun partenariat financier, c'est notre éthique depuis 2004.

Nous avons donc besoin de vos adhésions et de vos cotisations.

Nous allons refondre notre site internet, afin de vous laisser un espace de parole plus important, notre conviction depuis l'origine étant d'être à votre écoute. L'expression de vos besoins et attentes est indispensable pour faire entendre la voix de l'anesthésie libérale auprès des pouvoirs publics et de notre société savante.

Votre engagement à nos côtés doit être plus fort !

N'hésitez pas à nous solliciter via notre secrétariat, et à participer à la vie de notre syndicat, nous ne sommes que vos représentants !

Loic Kerdiles Président AAL]

Mardi 19 septembre 2023 **COMMUNIQUE DE PRESSE** & Newsletter AAL | | Mobilisation générale, à partir du 13 octobre

[Avenir Spé - LE BLOC appelle depuis plusieurs mois l'ensemble des médecins spécialistes libéraux à être prêts à se mobiliser à partir du 13 octobre 2023.

Les pouvoirs publics n'ont toujours pas pris conscience du rôle de la médecine libérale dans l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire et ce malgré les différents messages d'alerte adressés par les médecins libéraux. A cette heure, aucune proposition législative ou conventionnelle n'a été présentée pour soutenir les médecins libéraux dans leur exercice.

Avenir Spé - LE BLOC appelle donc tous les médecins libéraux et futurs médecins à rejoindre ce mouvement d'arrêt d'activités, quel que soit leur lieu, mode d'exercice et spécialité. Par cette mobilisation, les médecins libéraux vont ainsi pouvoir démontrer leur rôle essentiel dans notre système de soins.

Avenir Spé - LE BLOC souhaite dès maintenant alerter la population des difficultés d'accès aux soins qui vont s'aggraver par l'arrêt des activités de la médecine libérale à compter du 13 octobre pour une durée illimitée.

Avenir Spé - LE BLOC rappelle l'urgente nécessité de :

- **reprendre les négociations conventionnelles** avec les moyens nécessaires pour revaloriser, soutenir et redonner de l'attractivité à la médecine libérale, secteur essentiel pour répondre aux besoins de la population ;
- **transformer le texte de la loi « VALLETOUX »** qui aujourd'hui est une somme de contraintes injustes et contreproductives à l'égard des professionnels de santé libéraux qui n'ont pas besoin d'un carcan supplémentaire, bien au contraire ! Ce texte doit être fortement modifié dans son esprit et dans sa lettre pour donner des gages de confiance aux soignants et des engagements concrets d'accompagnement et de soutien à la médecine libérale, ignorée depuis trop longtemps ;
- **traiter et valoriser de manière responsable et équitable tous les soignants, exerçant en secteur public et en secteur libéral : tous participent au « service public »** afin de garantir les meilleurs soins sur l'ensemble du territoire...]

Mardi 3 octobre 2023 | Newsletter AAL | Le tour de la question : PPL VALLETOUX, un danger pour la PDES ?

[Adoptée le 16 juin 2023 par l'Assemblée nationale en première lecture après plusieurs semaines de discussion, **La loi « visant à l'amélioration de l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels de santé »** vient en discussion à compter de fin octobre au Sénat.

Notre opposition à ce texte depuis l'origine motive le mouvement d'arrêt des activités de toute la médecine libérale à compter du 13 octobre, en plus de notre demande de réouverture des négociations conventionnelles.

Rappelons que ce texte porté par Frédéric Valletoux (Horizons), ancien président de la Fédération Hospitalière de France (FHF) est soutenu par la majorité présidentielle (Renaissance et apparentés). Il faudra s'en souvenir en 2027.

Il faut se rappeler aussi que Frédéric Valletoux n'en est pas à son premier coup d'essai pour porter « le coup de grâce de l'administratif à la médecine libérale ! ». Ce texte vise les médecins libéraux, « vus par les Etatistes comme des acteurs incontrôlables et incontrôlés avec assez peu de vertu de service public » .

Or, c'est un fait établi maintenant que la difficulté d'accès aux soins, tout comme la pénurie de médecins n'est jamais que la résultante de 30 ans de politique de santé menée en ignorant la médecine libérale.

La loi Valletoux dans son esprit, comme dans sa lettre, est outrancièrement punitive. Elle ne contient aucune mesure positive pour les médecins libéraux, alors que la majorité d'entre eux sont attachés à notre modèle social et sont prêts à le soutenir pour éviter son effondrement.

Pas au prix de la coercition ! Mais par le dialogue et des gages de confiance renouvelée en la capacité d'auto-organisation des médecins libéraux, pilier essentiel de notre système de santé. Il est inique de penser que l'on peut organiser la médecine libérale sans concertation aucune avec les médecins libéraux.

L'article 4 de la loi viendra modifier l'organisation de la Permanence des soins en établissement de santé (PDES) au niveau des territoires.

L'article 4 vise à rendre effective la participation obligatoire à la permanence des soins pour tous. Il clarifie la participation de tous les établissements de santé, en cohérence avec la disposition prévoyant la permanence des soins ambulatoires et issue de la proposition de loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé en cours d'examen par le Parlement.

Il prévoit la possibilité pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'appeler les établissements de santé publics et privés à contribuer à la permanence des soins hospitalière.

Notre analyse : ce n'est pas un hasard car cet article va permettre de réviser le schéma d'organisation de la PDES à la main de l'Etat. Les Agences régionales de santé (ARS) censées s'atteler à la construction de leur projet régional de santé (PRS) n'accordent aucun volet à la PDES, elles sont dans l'attente de la publication de ce texte...

Parallèlement l'IGAS (Inspection Générale des Affaires sociales) a rendu le rapport de sa mission sur la PDES au ministre de la santé en juin dernier.

Le diagnostic de la mission est bon : la ressource médicale est précaire et la charge de la PDES est inégale sur les territoires. Il y a un désengagement soit par absence, soit par la faiblesse de l'indemnité de sujétion alloués aux libéraux. Trop souvent les lignes de gardes et astreintes sont fléchées vers le public avec des hétérogénéités des doctrines régionales au niveau des ARS.

Le traitement sera terrible : la PDES doit devenir obligatoire et l'organisation territoriale sera à la main des directeurs d'ARS dont les pouvoirs seront renforcés.

Sans véritablement parler d'obligation de PDES, la mission veut établir la PDES en valeur socle de l'exercice médical.

La mission rappelle tout d'abord le Code de déontologie médicale :

ARTICLE R.4127-47 : Quelles que soient les circonstances, la continuité des soins aux malades doit être assurée. Hors le cas d'urgence et celui où il manquerait à ses devoirs d'humanité, un médecin a le droit de refuser ses soins pour des raisons professionnelles ou personnelles. S'il se dégage de sa mission, il doit alors en avertir le patient et transmettre au médecin désigné par celui-ci les informations utiles à la poursuite des soins.

Article R.4127-77 du code de la santé publique : il est du devoir du médecin de participer à la permanence des soins dans le cadre des lois et des règlements qui l'organisent.

La mission se pose en « donneuse de leçon » et impose une morale :

Quel que soit leur mode d'exercice, les médecins sont rémunérés via un système qui assure, par la solidarité nationale, la solvabilisation de la consommation de soins, quelle que soit la situation financière des patients. Il en résulte un ensemble de droits et de devoirs.

La mission via la PPL VALLETOUX soutient une modification du code de la santé pour l'engagement de tous les médecins dans la PDSSES :

La loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé comprend une nouvelle rédaction de l'article L. 1110-4-1 du CSP qui peut être considérée comme la disposition de principe engageant les professionnels de santé cités vis-à-vis de la permanence des soins ; elle affiche une égale ambition entre les modes d'exercice par le renvoi fait aux articles L. 6111 1 3 et L. 6314 1. La nouvelle rédaction de l'article L. 1110-4-1 ouvre l'opportunité de faire de l'article L. 6111 1 3 un article plus spécifiquement dédié à la PDSSES.

Pour les établissements de soins la mission propose une inscription de la PDSSES dans leur contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) et une disposition prévoyant qu'ils peuvent être appelés par le DG ARS à participer à la PDSSES dans une logique de droits et devoirs.

Pour les médecins libéraux exerçant en établissements privés, la mission prévoit une modification de leur contrat leur permettant d'assurer la PDSSES en dehors de leur établissement.

En cas de non respect des obligations de PDSSES, la mission prévoit les conséquences pour les établissements et les praticiens : l'hypothèse d'une sanction financière paraît la plus adaptée, en lien avec leur CPOM concernant les établissements; en lien avec les financements prévus par la convention médicale concernant les professionnels.

Afin de renforcer la soutenabilité à la participation de la PDSSES, un nombre minimum de médecins sera nécessaire pour assurer un nombre maximum de jours de garde ou astreinte par ligne. Pour cela, le DG ARS pourra, en tant que de besoin, mobiliser des médecins dans un territoire ... Mais aussi y déroger à ces fréquences :

la réorganisation du processus d'attribution des lignes de PDSSES nécessite une réécriture générale des articles R 6111-41 et suivants du CSP pour décliner les différentes étapes de la procédure et donner au DG d'ARS des leviers juridiques lui permettant, en tant que de besoin, de mobiliser des praticiens du territoire pour remplir les objectifs du schéma cible.

La mission propose deux schémas d'organisation territoriale partagée :

1. Le partage d'une ligne entre plusieurs structures : PDSSES alternée

Cela sera possible par la désignation de 2 établissements co-chefs de file de territoire nécessitant une bonne orientation des patients ...

2. La mutualisation des ressources : PDSSES mutualisée

L'organisation de la PDSSES sera territoriale à partir d'un établissement chef de file désigné par l'ARS après analyse des candidatures... tout en précisant : l'ARS peut prendre une décision d'inscription des praticiens de la spécialité du

territoire au tableau de garde ou d'astreinte de l'établissement désigné chef de file (mobilisation d'office), impliquant la participation de praticiens non rattachés à l'établissement qu'il soit public ou privé.

Notre analyse : par souci de soutenabilité l'effort de la PDSES sera réparti sur le territoire avec la possibilité d'aller faire l'astreinte ou la garde en dehors de nos établissements ; la soutenabilité sera à géométrie variable (en fonction des ressources humaines) et probablement asymétrique car il est question de la rémunération des libéraux pour le temps passé à l'hôpital public et pas l'inverse (temps de travail évalué à 330€ en sus d'un réajustement de l'indemnité à 277€ ... A vos calculatrices !)

Cette énième loi sur l'accès aux soins a aussi pour conséquence de :

- créer un rattachement de droit des médecins aux CPTS,
- instaurer un 13ème niveau administratif par les CTS (Comité de Territoire de Santé)
- instituer un préavis obligatoire de six mois pour tout déplaquage,
- tuer l'attractivité de l'exercice libéral par la fermeture de l'interim pour les nouveaux médecins. En plus de porter atteinte à l'indépendance et à l'attractivité de l'exercice libéral, elle les prive de tout intérêt médical !

Ce texte doit être fortement modifié dans son esprit et dans sa lettre pour donner des gages de confiance aux libéraux, des engagements concrets d'accompagnement et des mesures de soutien à la médecine libérale.

Mobilisez vous à partir du 13 octobre, aux côtés de l'ensemble des médecins libéraux pour arrêter toutes nos activités.]

Jeudi 5 octobre 2023, | INVITATION CONFERENCE DE PRESSE INTERSYNDICALE DES MEDECINS LIBERAUX

[A partir du 13 octobre 2023, les médecins libéraux vont arrêter leur activité.

Dans ce contexte, l'intersyndicale, composée de syndicats médicaux représentatifs, syndicats de jeunes médecins et différentes coordinations, tiendra une conférence de presse nationale à Paris, en présence de l'ensemble des responsables des 12 organisations parties prenantes.

Cette conférence de presse a pour objectif de préciser les modalités du mouvement d'arrêt de toutes les activités de la médecine libérale qui va fortement impacter l'accès aux soins des patients sur tout le territoire national. Elle se tiendra au Club de l'Etoile 14, rue Troyon 75017 Paris. ...]

Vendredi 6 octobre 2023 | Communiqué de presse AAL-SNARF

L'AAL et le SNARF appellent à rejoindre le mouvement polysyndical d'arrêt des activités médicales libérales à compter du 13 octobre.

Chronique d'une mort annoncée.

Le 23 septembre 2021, Emmanuel Macron, Président de la République Française, déclarait devant le congrès de la SFAR : « ...bâtir dans la durée l'attractivité de vos métiers pour attirer les meilleurs et les conserver tout au long de la carrière, vous donner toutes les ressources matérielles indispensables. Voilà les voies sur lesquelles nous devons continuer de nous engager avec vous... ».

Le secteur privé réalise à lui seul 71% des actes d'anesthésies en France. C'est l'engagement et le dévouement sans faille des 30% de médecins anesthésistes-réanimateurs libéraux qui permet de répondre aux besoins des Français.

Et pourtant, l'ensemble des mesures prises depuis la déclaration du Président vont à l'encontre de ses engagements : décret sur la chirurgie pédiatrique, décret sur les soins critiques, décret sur les autorisations de chirurgie.

En plus de rendre les activités contraignantes et de réorganiser fortement l'activité libérale, l'ensemble des textes rédigés, indépendamment les uns des autres, vont entraîner des réactions en chaîne désorganisant la prise en charge de la petite enfance, et celles des chirurgies lourdes réalisées dans les établissements libéraux. Ces textes vont aboutir à une perte de choix pour les patients, une perte de chance liée aux reports vers un hôpital public déjà surchargé et incapable de faire face à la demande.

La non-signature de la convention et l'application du règlement arbitral qui s'impose n'apportent aucune revalorisation pour les médecins de plateaux techniques lourds.

Les moyens annuels existants de revalorisation de l'activité, comme l'évaluation du coût de la pratique et la valeur du point travail, n'ont jamais été appliqués dans le cadre de la CCAM technique (codage des actes techniques). Les médecins anesthésistes-réanimateurs sont aussi fortement impactés par l'inflation et l'augmentation des rémunérations de leurs salariés. Les différentes revalorisations Ségur ont été imposées à tous les cabinets médicaux, sans aucune contrepartie, contrairement à ce qui a été fait pour l'ensemble des établissements employeurs.

Ces effets ciseaux font que certaines activités se font à perte. Le projet de la CCAM technique, qui est de dissocier l'acte d'anesthésie de l'acte de chirurgie, risque de mettre la lumière sur ces actes non rentables avec une potentielle non-prise en charge des patients.

La proposition de loi VALLETOUX entend réformer la permanence des soins en établissement de santé (PDES). Elle propose un appel aux médecins libéraux pour participer à cette permanence dans les établissements publics. Elle omet de rappeler que l'ensemble des médecins anesthésistes-réanimateurs libéraux participent à la PDES, que les Schémas Régionaux d'Organisations Sanitaires successifs ont systématiquement détruit les lignes libérales de PDES délivrées par les Agences Régionales de Santé au bénéfice des établissements publics.

L'AAL et le SNARF appellent à reprendre les négociations conventionnelles avec les moyens nécessaires pour revaloriser, soutenir et redonner de l'attractivité à la médecine libérale. Ils appellent également à transformer le texte de la loi « VALLETOUX ».

Engagez-vous dans le mouvement, mobilisez vous ! Il en va de la prise en charge future de vos patients.

Loïc KERDILES, président de l'AAL – Etienne FOURQUET, président du SNARF

**Mardi 10 octobre 2023, 11h00 à 12h00 | Conférence de presse INTERSYNDICALE des médecins libéraux
CLUB DE L'ETOILE | rue Troyon, Paris 17**



Les douze leaders syndicaux présentaient ce mardi les raisons qui ont conduit à ce mouvement de grève.

Crédit photo : ROLLE / PHANIE | Le Quotidien du Médecin
[« À partir de vendredi 13 octobre, la médecine libérale va s'arrêter. Indiscutablement, ce sera un vendredi noir pour la médecine libérale », a prévenu, solennel, le Dr Philippe Cuq ce mardi, à l'occasion d'une conférence de presse marquant le front uni de la profession dans la colère. Le chirurgien vasculaire, coprésident du syndicat Le Bloc, était en

effet désigné pour l'occasion porte-parole de l'intersyndicale des syndicats de praticiens libéraux et étudiants. ...]



Conférence de presse nationale de l'intersyndicale réunissant la totalité des syndicats représentatifs (**Avenir Spé - Le Bloc**, CSMF, MG France, FMF, SML, UFML-S), les syndicats de jeunes et futurs médecins (ANEMF, ISNAR IMG, ISNI, Jeunes Médecins, ReAGJIR) et le collectif Médecins pour demain.

Jeudi 12 octobre 2023 | Newsletter UCDF | A la veille d'un mouvement historique, mobilisez-vous

[Nous sommes à la veille d'un mouvement historique pour la reconnaissance et la défense de la médecine libérale. **Pour la première fois, l'ensemble des syndicats représentatifs, l'ensemble des représentants des étudiants en médecine, des internes, des jeunes médecins et des coordinations se sont réunis pour alerter d'une seule voix** sur la crise profonde que traverse notre système de santé.

Le diagnostic est clair, précis et partagé par tous.

Deux revendications : modifier en profondeur la loi VALLETOUX et ouvrir en urgence les négociations conventionnelles avec les moyens suffisants pour soutenir la médecine libérale et l'accès aux soins de qualité.

Chaque article de la loi VALLETOUX est une contrainte pour l'exercice libéral et, en l'état, une dangereuse menace pour l'exercice libéral.

Les négociations conventionnelles devront débuter sous la pression de notre mobilisation : tarifs des consultations, soutien du secteur 2, définition d'un nouvel OPTAM-ACO, valorisation des astreintes et gardes, réforme de la CCAM, rôle des complémentaires...

Nous pourrions obtenir des résultats si nous avons démontré notre unité et notre mobilisation. Nous vous l'avons déjà prouvé. Beaucoup de consœurs et confrères se mobilisent sur tout le territoire, d'autres pensent qu'ils s'en sortiraient tout seuls protégés par le secteur 2. Ceux là se trompent, tous les ans la menace sur le secteur 2 est réelle et constante, seule notre détermination et notre mobilisation a permis de le maintenir. **lors quel que soit votre lieu d'exercice, quelle que soit votre spécialité, quelle que soit votre génération, vous devez vous arrêter, déplacer vos consultations, vos interventions, vos actes techniques, transférer les urgences dans le secteur public à partir de demain vendredi 13 octobre.**

C'est le moment, il n'y aura pas d'autres occasions, la loi VALLETOUX et le PLFSS seront votés fin octobre et la convention médicale pour 5 ans.

Chacun doit prendre ses responsabilités, vos représentants les prennent et ils ont besoin de votre soutien et de votre mobilisation !

Certains établissements auront à partir de demain 100% de praticiens en arrêt d'activité, la FHP apporte son soutien aux médecins libéraux par voie de communiqué de presse, le mouvement sera massif sur tout le territoire !]

Samedi 14 octobre 2023 **Communiqué** **INTERSYNDICALE** des médecins libéraux + **Newsletter AAL**



INTERSYNDICALE DES MEDECINS LIBERAUX | COMMUNIQUE DE PRESSE | 14 OCTOBRE 2023

Le mouvement des médecins libéraux se poursuit jusqu'à nouvel ordre

La mobilisation des médecins libéraux a été très importante ce vendredi 13 octobre avec un taux de participation estimé à plus de 60%, atteignant jusqu'à 90% dans certaines régions.

De nombreuses réquisitions organisées dès jeudi soir par les préfetures ont eu lieu dès vendredi 13 au matin, témoignant du rôle essentiel, mais souvent non reconnu des médecins libéraux dans l'accès aux soins urgents et non urgents.

Nous n'avons reçu aucun signe du ministère de la santé ou de l'assurance maladie. En conséquence, le mouvement d'arrêt d'activités des médecins libéraux sur tout le territoire national se poursuit jusqu'à nouvel ordre.

L'intersyndicale des médecins libéraux se réunira lundi 16 octobre au soir pour l'évaluation de la situation et la conduite à tenir.

oooooooo

Lundi 16 octobre 2023 **Communiqué** **INTERSYNDICALE** des médecins libéraux + **Newsletter AAL**



INTERSYNDICALE DES MEDECINS LIBERAUX
COMMUNIQUE DE PRESSE | LUNDI 16 OCTOBRE 2023

L'intersyndicale des médecins libéraux réunie ce soir a décidé de continuer le mouvement de grève des médecins libéraux.

La lettre de cadrage du ministre de la Santé, adressée au directeur de la CNAM, dont nous n'avons pas eu le contenu précis, est annoncée pour demain mardi 17 octobre.

L'intersyndicale se réunira demain en fin de journée pour décider des suites du mouvement.

Mardi 17 octobre 2023 [Communiqué](#) **INTERSYNDICALE** des médecins libéraux + [Newsletter AAL](#)



INTERSYNDICALE DES MEDECINS LIBERAUX
COMMUNIQUE DE PRESSE | MARDI 17 OCTOBRE 2023

L'intersyndicale des médecins libéraux, à nouveau réunie ce soir, suspend le mouvement d'arrêt d'activités de la médecine libérale.

La mobilisation de l'ensemble des médecins libéraux soutenus par les jeunes médecins en formation a été exemplaire, responsable et massive sur tout le territoire.

La lettre de cadrage du ministre de la Santé et de la Prévention, adressée ce matin au directeur général de la CNAM, dans son esprit, ouvre des horizons pour soutenir et rendre attractif l'exercice libéral.

Les premières rencontres bilatérales entre la CNAM et les syndicats de médecins libéraux auront lieu la semaine prochaine.

La vigilance reste absolue, et la mobilisation intacte, car la loi VALLETOUX, examinée par le Sénat à partir du 24 octobre est une redoutable menace pour l'exercice libéral et l'accès aux soins.

Il ne pourra y avoir de négociations conventionnelles sérieuses et productives sous la contrainte d'un texte de loi coercitif et destructeur.

Le rôle de la médecine libérale pour l'accès à des soins de qualité pour tous les patients et sur tout le territoire est capital, ce mouvement d'arrêt d'activités des médecins libéraux vient de le démontrer.

Mardi 24 octobre 2023 | Newsletter AAL | Réouverture des discussions tarifaires : Les anesthésistes libéraux attendent un signe fort !

[L'AAL remercie les anesthésistes libéraux pour leur engagement dans le mouvement national d'arrêt d'activités débuté le vendredi 13 octobre à l'appel de l'intersyndicale des médecins libéraux et syndicats de jeunes médecins et d'internes (12 organisations). Cette mobilisation massive a permis d'obtenir enfin la réouverture de nouvelles discussions conventionnelles et d'amorcer la nécessaire transformation de la loi Valletoux.

Il n'est jamais simple de participer à un mouvement social d'arrêt d'activités, "faire la grève" n'est pas dans notre ADN. Mais devant l'adversité, il faut savoir se faire violence et laisser de côté nos réticences.

Les nombreuses réquisitions tombées très rapidement ont justement permis d'avoir l'impact escompté en montrant notre rôle indispensable ! Unis, les anesthésistes libéraux sont puissants; ils peuvent à eux seuls tenir le système de soins ou le mettre en tension ; les pouvoirs publics le savent bien.

La transversalité de notre spécialité est indispensable au fonctionnement des établissements de soins. Nous sommes les vigies et les phares de la PDSSES, la quasi-totalité des anesthésistes libéraux participe déjà à la permanence de soins sur tout le territoire national ; **il nous manque toujours la reconnaissance de mission de service public et sa juste revalorisation.**

Notre vigilance reste de mise car il ne peut y avoir de négociations conventionnelles loyales sous la contrainte de la loi Valletoux remettant en question l'organisation de la PDSSES.

Son examen par le Sénat débute aujourd'hui mardi 24 octobre et devrait se poursuivre jusqu'à vendredi, en souhaitant vivement que les sénateurs amendent fortement ce texte.

Le ministre de la Santé et de la Prévention, dans la lettre de cadrage adressée au directeur de la CNAM s'est engagé à ce que les différents textes législatifs en discussion n'interfèrent aucunement sur la négociation conventionnelle : *"Par ailleurs, les discussions autour du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, comme d'autres textes législatifs, ne sauraient affecter la procédure conventionnelle, qui doit être claire, respectueuse et apaisée. Nous y veillerons personnellement"*. **Nous prenons acte de son engagement.**

Notre mobilisation reste de mise car **il ne saurait y avoir de négociations conventionnelles sans annonce tarifaire à la hauteur de l'engagement** des médecins anesthésistes libéraux.

En prérequis de la négociation tarifaire, nous attendons donc un signe fort de soutien financier à l'anesthésie libérale en France, dans la droite ligne des engagements pris par le Président de la République Française le 23 septembre 2021 : *«...Former plus de jeunes anesthésistes-réanimateurs. Développer les formations et les compétences médicales et paramédicales, moderniser vos équipements, bâtir dans la durée l'attractivité de vos métiers pour attirer les meilleurs et les conserver tout au long de la carrière, vous donner toutes les ressources matérielles indispensables. Voilà les voies sur lesquelles nous devons continuer de nous engager avec vous ...»*.

Il est temps de passer aux actes.

Nous ne pouvons plus accepter que 40% des anesthésistes libéraux bloqués en secteur 1 travaillent en 2023 avec des tarifs de 1990. Nous ne pouvons plus attendre la refonte de la nomenclature des actes techniques prévue fin 2024, après avoir subi

moult reports. Nous ne pouvons pas continuer à supporter l'érosion de nos CA (-4,29% sur le BNC des secteurs 1 en 2021 chiffres de la CARMF) et de supporter l'inflation (6% depuis juillet 2022).

Il en va de la survie du modèle économique de nos entreprises libérales.

En tant qu'employeurs de nos assistants (nous sommes exclus du système des assistants médicaux) et de nos IADES (qui n'ont pas eu de valorisation par le Ségur), nous avons répondu et seuls à leurs revendications salariales.

La mise en place d'un espace de liberté tarifaire pour tous paraît inéluctable sous couvert aussi d'un véritable engagement des complémentaires (leur part dans les dépenses de santé ne représente que 12% !) **pour un reste à charge zéro pour les patients.**

Cela sans remettre en question le secteur 2 acquis par certains.

L'engagement souhaité dans la pertinence des actes et prescriptions souhaité par Aurélien Rousseau, nous l'avons déjà fait (réduction massive des examens biologiques préopératoires) et sans retour (on nous a répondu qu'il s'agissait de dépenses non engagées...). Nous sommes en capacité d'aller plus loin par la sobriété de nos pratiques et prescriptions.

Nous sommes conscients qu' "*investir davantage dans la rémunération des professionnels doit avoir pour corollaire d'opérer un tournant dans la manière dont la santé est appréhendée en France.*"

Notre démographie médicale reste un enjeu fort

Nous sommes **3800 anesthésistes libéraux** en France et nous réalisons **70% de l'activité des blocs opératoires.**

L'âge moyen de notre spécialité est de **52 ans** et **30% d'entre nous ont plus de 60 ans** (dont la moitié a déjà plus de 65 ans).

Certes, **notre spécialité est la troisième à l'ECN depuis 2 ans**, mais ce ne sont pas les **490 internes formés en France chaque année** qui permettront de renforcer nos effectifs ; nous allons droit vers une crise sanitaire de grande ampleur.

Ce n'est pas non plus par des lois coercitives et une convention tarifaire ne prenant pas en compte la revalorisation de nos pratiques que nous maintiendrons notre activité à son plus haut niveau de qualité.

Les plus anciens vont s'arrêter, les jeunes ne s'installeront pas et ceux qui vont rester en place vont s'épuiser.

Il faut un véritable plan d'investissement pour l'anesthésie libérale en France, il y a urgence.

L'AAL s'y engage. Loïc Kerdiles, Président]

12 novembre 2023 | Newsletter AAL | A tous les Valeureux parmi les valeureux

Rendez-vous demain, lundi 13 novembre et mardi 14 novembre 2023 à l'AFARCOT de Saint Malo.

Pays de notre président !

Vous pouvez nous rencontrer sur notre stand, en présence de François HONORAT et Didier LEGEAIS pour échanger sur l'actualité syndicale.

N'oubliez pas notre session de formation DPC, animée par le Dr Olivier Choquet de 14h à 18h.

Pour nos adhérents et futurs adhérents, venez retirer vos cadeaux de fin d'année.

Breizh Atao

L'équipage de l'AAL, Dr Loïc KERDILES Président syndicat AAL Co-président AVSLB]

Lundi 13 novembre & Mardi 14 novembre 2023 | L'AAL PRESENT à congrès de l'AFARCOT à SAINT - MALO
Congrès national d'Anesthésie-Réanimation en orthopédie & traumatologie | 22^{ème} édition

AAL | Assemblée Générale du 29 juin 2024

Mercredi 15 novembre | Communiqué de Assurance Maladie : « Reprise des négociations conventionnelles avec les médecins libéraux : agir pour l'accès aux soins, l'attractivité de la profession et la qualité des pratiques.. »

15 novembre 2023 | Newsletter AAL | OUVERTURE INSCRIPTION Au COLLOQUE UCDF / LE BLOC du 2 décembre 2023, dans le cadre duquel l'AAL intervient.

[Les négociations conventionnelles débutent ce mercredi 15 novembre, les enjeux sont considérables pour le secteur libéral et pour notre système de santé.

La réforme de la CCAM devra impacter les tarifs des actes techniques et des actes chirurgicaux et les conditions d'exercice en secteur 2 seront sur la sellette.

L'UCDF organise samedi 2 décembre, en plénières négociations conventionnelles, une séance de travail dédiée au financement de la chirurgie demain, à laquelle je prendrai part pour présenter les analyses et propositions de l'AAL....

Vous trouverez ci-après les modalités pratiques pour y participer et le pré-programme de cette journée.

Les inscriptions sont ouvertes, rejoignez-nous vite ! Nous vous attendons nombreux pour venir échanger avec les orateurs et enrichir nos propositions.

A bientôt !
Confraternellement
Loïc Kerdiles

oooooooooooooooo

"Comment sera financée la chirurgie libérale demain ?"

**Samedi 2 Décembre 2023 | 9h30-16h00
VOIE 15 | 397 rue de Vaugirard PARIS 75015**

°°°PRE-PROGRAMME °°°

9h30 : Accueil

10h00: Introduction : **Dr Philippe CUQ**, Président UCDF - Coprésident LE BLOC

10h10 - 10h30 : Réforme de la CCAM : point d'étape et calendrier

Pr François RICHARD, Dr Christian ESPAGNO, Présidents du Haut Conseil de la Nomenclature (HCN)

10h30 - 10h45 : Valorisation des tarifs chirurgicaux depuis 2005, point sur l'équation de valorisation et les coûts de la pratique à la base des futurs tarifs

Dr Mickaël BENZAQUI, Médecin Sous-Directeur, Responsable du Département des Actes médicaux, Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM)

10h45 - 11h00 : Qu'est-ce que le coût de la pratique en chirurgie ?

Dr Hubert JOHANET, Secrétaire général de l'Académie Nationale de Chirurgie

11h00 - 11h15 : Faut-il déconnecter les tarifs des actes d'anesthésie des actes de chirurgie ? | Dr Loïc KERDILES, président AAL, Coprésident LE BLOC

Débat avec la salle : 20 mn

11h35 - 11h55 : Quelle évolution pour les tarifs des GHS en hospitalisation traditionnelle et en ambulatoire: enjeux pour les établissements

Thierry BECHU, Délégué général Fédération de l'Hospitalisation Privée - Médecine, Chirurgie, Obstétrique (FHP-MCO)

11h55 - 12h15 : Évolution des tarifs GHS ; Impact de la chirurgie ambulatoire sur les tarifs | **Dr Joëlle DUBOIS**, Chef de service Classifications, Information Médicale et Modèles de Financement, Agence Technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH)

12h15 - 12h35 : Quel avenir pour le financement des dispositifs médicaux et des DMI en chirurgie pour soutenir l'innovation et la rendre accessible à tous ?

Bernard CELLI, Vice-Président Comité Economique des Produits de santé (CEPS)

Débat avec la salle : 25 mn

13h00 - 14h00 **Pause déjeuner**

14h00 - 14h25 : La part des compléments d'honoraires dans le tarif de la chirurgie

Pr Frédéric BIZARD, Professeur d'économie, Président de l'Institut Santé

14h25 - 15h00 : Quel nouveau deal avec l'Assurance maladie pour le financement de la chirurgie libérale ?

Marguerite CAZENEUVE, Directrice déléguée à la gestion et à l'organisation des soins CNAM

Débat avec la salle : 20 mn

15H45-16H00 : Quelques grandes idées pour conclure.... **Dr Philippe CUQ**

Jeudi 23 novembre 2023 | **Newsletter AAL** | **Reprise des négociations, un enjeu fort pour l'anesthésie**

[Suite à la lettre de cadrage du ministre de la santé et de la prévention, adressée au directeur de la CNAM le 16 octobre 2023, et après avis favorable du conseil de l'UNCAM le 9 novembre, **les négociations en vue de la signature d'une nouvelle convention pour les 5 prochaines années ont repris le 15 novembre**, autour d'orientations nouvelles avec un spectre resserré (*attractivité, pertinence et qualité des soins, organisation des soins, évolution des modalités de rémunération*) et une méthode de concertation basée sur la co-construction et la transparence. Nous en avons pris acte avec satisfaction et sommes à pied d'oeuvre pour faire avancer nos préoccupations essentielles.

Dans le prolongement des orientations de la phase précédente de négociation qui n'avait pu aboutir à un accord en février dernier (d'où le règlement arbitral de substitution en vigueur depuis le 1er mai dernier en attente de la nouvelle convention), **la CNAM exprime aujourd'hui sa volonté de soutenir l'attractivité de la médecine libérale en proposant des mesures de soutien financier, notamment :**

- Une **augmentation de la consultation clinique et de second recours** au-delà du régime arbitral.
- La **valorisation des actes techniques à partir de la refonte de la CCAM** prévue fin 2024.

Comme vous le savez, l'Association des Anesthésistes Libéraux (AAL) participe activement à ces négociations en tant qu'entité syndicale de l'Union Avenir Spé - LE BLOC, syndicat représentatif et premier syndicat des médecins spécialistes, et tient à rappeler certains points cruciaux qu'elle porte dans les discussions pour la spécialité anesthésie :

Situation alarmante de l'anesthésie libérale :

La stagnation des tarifs des anesthésistes de secteur 1 (S1) depuis trois décennies a conduit à une situation préoccupante. Les tarifs actuels, figés depuis 1990, ne reflètent plus les coûts réels des services fournis, impactant directement la qualité des soins et la viabilité financière des professionnels de santé.

Baisse significative du BNC des MAR S1 :

Au cours des cinq dernières années, le BNC des Médecins Anesthésistes Réanimateurs (MAR) S1 a connu une baisse significative de 20%, selon les données de la CARMF en 2022. Cette réalité économique a contribué à un phénomène historique en 2022 où pour la première fois le nombre de MAR S2 a dépassé celui des S1.

Désaffection du secteur 1 :

Le secteur 1 n'est plus considéré comme attractif, avec un âge moyen des MAR S1 atteignant 60 ans. Les jeunes professionnels évitent l'installation en secteur 1, et les plus anciens n'expriment plus l'envie de prolonger leur activité, accentuant ainsi le risque d'une pénurie de praticiens dans un avenir proche.

Inégalité d'accès aux soins :

En l'absence de valorisation des tarifs opposables, une inégalité d'accès aux soins pour l'offre d'anesthésie, et donc la chirurgie à tarif opposable est constatée. **Il est en donc urgent d'agir sur les tarifs opposables, sans attendre la fin des travaux fin sur la refonte de la CCAM 2024 !**

Appel à la revalorisation de l'anesthésie libérale :

La solution proposée par l'AAL implique la création d'un secteur à honoraires libres pour une **Option Pratique Tarifaire Maîtrisée** pour l'**Anesthésie**, la **Chirurgie** et l'**Obstétrique (OPTAM ACO)** pour tous les anesthésistes libéraux aujourd'hui bloqués en **secteur 1**. Cela permettrait de sécuriser leur exercice, tout en permettant une prise en charge des compléments d'honoraires par les complémentaires et les assurances privées, assurant ainsi un reste à charge zéro pour les patients. **L'accès au secteur 2 restant par ailleurs toujours notre priorité et à sanctuariser.**

Rôle primordial des anesthésistes :

Les anesthésistes libéraux jouent un rôle essentiel dans le système de santé français, réalisant 74% des anesthésies générales tout en représentant seulement 18% de l'offre globale d'anesthésie (MAR et IADE inclus). La revalorisation de l'anesthésie libérale est nécessaire pour garantir une qualité de soins optimale sur l'ensemble du territoire.

L'AAL appelle à une collaboration constructive pour trouver des solutions pérennes, assurant l'avenir de l'anesthésie libérale et la qualité des soins de chirurgie prodigués aux citoyens.

« tous concernés par les négociations conventionnelles » | Encadré

Les discussions réouvertes le 15 novembre dernier dans le cadre d'une première réunion multilatérale devraient se poursuivre jusqu'au 25 janvier 2024, selon le calendrier communiqué par l'assurance maladie.

L'AAL continuera de vous tenir régulièrement informés des mesures et propositions que nous portons pour refonder l'attractivité de notre spécialité et améliorer nos conditions d'exercice.

Nous vous invitons à rester impliqués dans la construction de la nouvelle convention qui nous engagera pour 5 années en nous transmettant vos propositions et suggestions dont nous tiendrons compte, ayant à cœur de vous représenter dans une démarche syndicale participative.

Côté assurance maladie, une rubrique dédiée à la négociation de la nouvelle convention est désormais en ligne sur le [site ameli.fr](https://www.ameli.fr) et actualisée selon les sujets à l'agenda des discussions, pour justement les suivre au fil de l'eau.

Loïc Kerdiles]

Lundi 27 novembre 2023 | [Newsletter AAL](#) | Réunion de travail J-5, samedi 2 décembre

[Nous sommes à J-5 de notre **réunion de travail qui aura lieu samedi 2 décembre à Paris Voie 15**, 397 bis rue de Vaugirard Paris 75015 sur le thème : **"Comment sera financée la chirurgie libérale demain ?"**

Merci à toutes celles et ceux qui se sont inscrits, il reste encore des possibilités d'inscription en renvoyant un mail à ucdf@orange.fr.

L'inscription est gratuite, nous déjeunerons sur place entre 13h et 14h, et nous terminerons à 16h précises.

Les échanges entre nous et les différents orateurs permettront sûrement d'enrichir les débats et les négociations conventionnelles. Le moment est important pour l'avenir de la médecine libérale et plus particulièrement pour l'exercice de la chirurgie et de l'anesthésie libérale !

N'hésitez pas à nous rejoindre et à participer à notre réunion de travail. Vous trouverez ci-après le programme définitif et les modalités pratiques. ...]

30 novembre 2023 | Newsletter AAL | Ouverture inscriptions FORMATION DPC – DIJON Jeudi 14 décembre 2023

[Je vous informe que nous organisons via FormAco, une nouvelle session de formation DPC intitulée, "**Parcours de soins du patient douloureux chronique ou à risque de chronicisation : Evaluation, analgésie péri-opératoire - Techniques d'infiltration.**", animée par le **Dr Olivier CHOQUET, le jeudi 14 décembre 2023 à DIJON, à 19h30 22, avenue Françoise Giroud 21000 DIJON.**

Le DPC sera précédé d'une réunion conventionnelle.

Venez nombreux, assister à cette séance ou tous les blocs d'actualités seront abordés. **Ne tardez pas à vous inscrire sur « [mondpc](#) ». Numéro de l'action : 51032325003 - Session 23004]**

Vendredi 1^{er} décembre 2023 | Newsletter AAL | Informations pratiques J-1]

Samedi 2 décembre 2023, 9h30-16h00 | Séance de travail UCDF/LE BLOC

"Comment sera financée la chirurgie libérale demain ?" Voie 15 397 bis rue de Vaugirard PARIS 75015 |

11h00 - 11h15 : Faut-il déconnecter les tarifs des actes d'anesthésie des actes de chirurgie ?

Dr Loic Kerdiles, président AAL, Coprésident LE BLOC



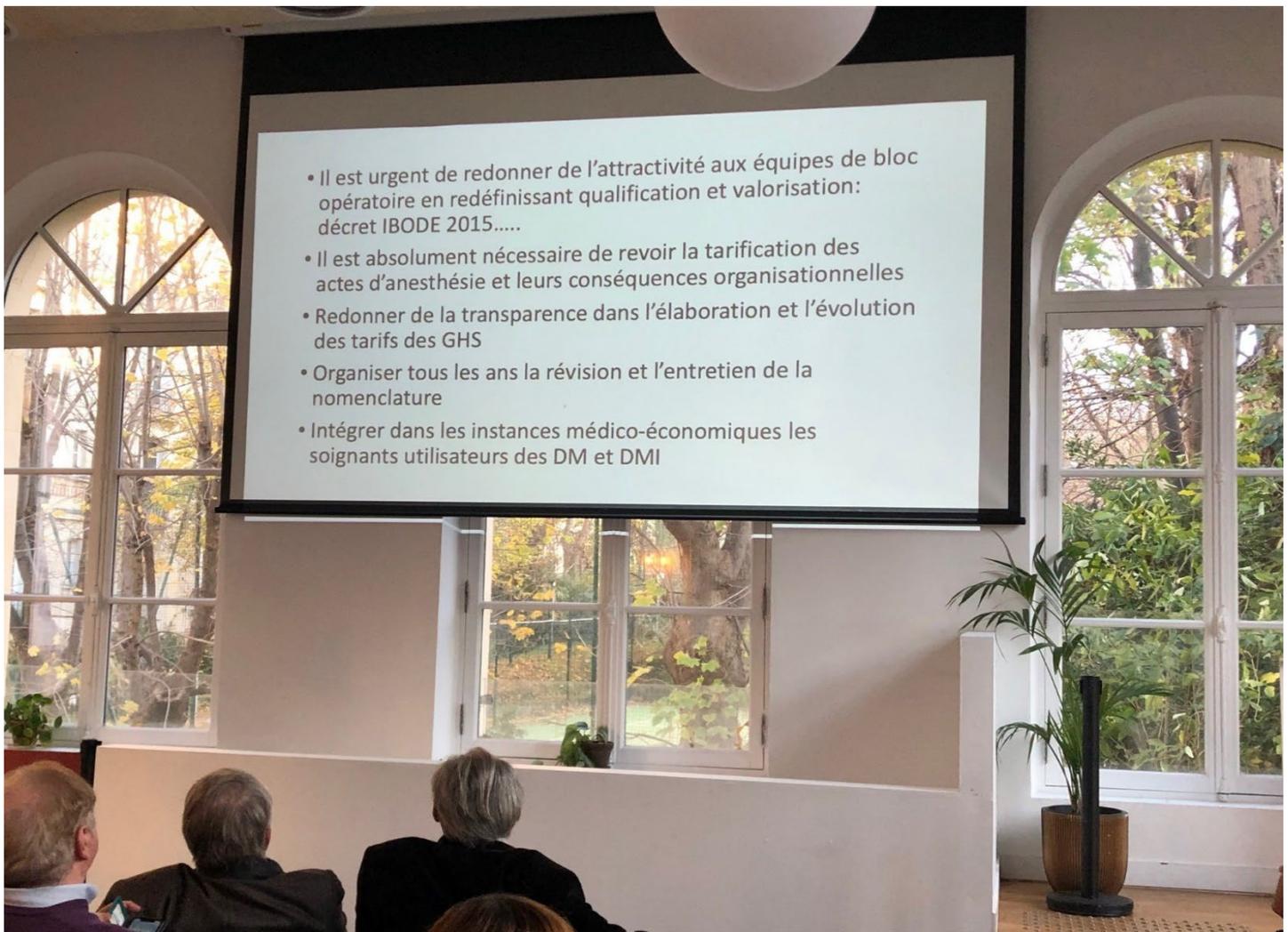


14h25 - 15h00 : Quel nouveau deal avec l'Assurance maladie pour le financement de la chirurgie libérale ?

ENJEUX RELATIFS AU FINANCEMENT DE LA CHIRURGIE (ET DU SYSTÈME DE SANTÉ)

- Quel impact d'une part de l'inflation sur le coût de la pratique, et d'autre part de l'innovation sur la productivité ?
- Refonte de la CCAM : quelle enveloppe globale ?
- Quelles marges de manœuvre dégager au sein de l'ONDAM ?
- Quel nouveau deal possible sur la maîtrise des dépassements d'honoraires ?
- Quel nouveau deal possible avec les organismes complémentaires ?
- Quelle répartition entre les financeurs (AMO / AMC / patient) ?
- Comment calibrer la « juste rémunération » du chirurgien ?

A woman in a black shirt is looking at the presentation slide. She is positioned in the foreground, to the right of the slide. The slide is projected onto a screen, and the room has large windows in the background showing trees and a sunset.



- Il est urgent de redonner de l'attractivité aux équipes de bloc opératoire en redéfinissant qualification et valorisation: décret IBODE 2015.....
- Il est absolument nécessaire de revoir la tarification des actes d'anesthésie et leurs conséquences organisationnelles
- Redonner de la transparence dans l'élaboration et l'évolution des tarifs des GHS
- Organiser tous les ans la révision et l'entretien de la nomenclature
- Intégrer dans les instances médico-économiques les soignants utilisateurs des DM et DMI

Quelques grandes idées pour conclure la séance de travail du 2 décembre 2023 ...

7 décembre 2023 | [Newsletter AAL](#) | Communication en pièce jointe, sur les dividendes des SEL vers les SPLPF.

[L'AAL a demandé un avis d'expert à ce sujet.

Loïc Kerdilès, Président AAL]

21 décembre 2023 | [Communiqué de presse](#) | [Avenir Spé – LE BLOC](#) | [Démission Aurélien ROUSSEAU](#)

Démission d'Aurélien ROUSSEAU : AVENIR SPE – LE BLOC appelle à pérenniser la méthode mise en place et son esprit

AVENIR SPE – LE BLOC, premier syndicat des médecins spécialistes, prend acte de la démission d'Aurélien Rousseau, Ministre de la Santé et de la Prévention, dont la nomination le 20 juillet dernier avait suscité beaucoup d'intérêt de la part des médecins libéraux dans un contexte de crise du système de santé, marqué notamment par l'échec des négociations conventionnelles.

AVENIR SPE – LE BLOC tient à saluer l'action d'Aurélien Rousseau durant ces 5 mois passés à la tête du ministère de la Santé, qui a notamment permis de relancer la dynamique conventionnelle et de redonner sa place à la médecine libérale. Elle tient également à saluer un homme de valeurs, fidèle à ses convictions, dont l'esprit de responsabilité a servi la fonction et permis de renouer la confiance avec les médecins libéraux.

AVENIR SPE – LE BLOC ne doute pas que Madame Agnès Firmin Le Bodo qui assure aujourd'hui l'intérim, aura à cœur de pérenniser l'esprit et la méthode de co-construction nécessaires pour apporter des réponses concrètes aux nombreux défis que doit relever le système de santé avec l'ensemble de ses parties prenantes.

AVENIR SPE – LE BLOC continuera d'être force de proposition pour faire aboutir les négociations conventionnelles, restant attachée au cadre conventionnel, mais aussi pour contribuer à la profonde transformation de notre système de santé, et redonner toute son attractivité à la médecine libérale.

(Lettre intersyndicale à la Première ministre) | 27/01/2023

« Devant la difficulté rencontrée au quotidien par l'ensemble de la communauté médicale et pour atteindre les objectifs que nous nous sommes donnés de prendre en charge tous les patients, il est indispensable de redonner à la médecine de ville des moyens à la hauteur des enjeux »

Émis par : [CSMF, UFML-S, MG France, Le Bloc, Avenir Spé, FMF, SML](#)

Madame la Première ministre,

Les syndicats représentatifs des médecins libéraux se sont réunis le 24 janvier pour lister les éléments structurants et constructifs nécessaires à la mise en place d'une nouvelle convention médicale permettant une meilleure accessibilité aux soins pour tous les Français sur l'ensemble du territoire.

Malheureusement, nous avons identifié des décisions bloquantes, qui conduiront inévitablement à un échec des négociations :

- Une utilisation de vecteurs législatifs pour contourner les syndicats représentatifs et conditionnant les négociations conventionnelles. Une mise sous tutelle parlementaire est intolérable.
- Un ONDAM pour la médecine libérale bien inférieur à l'inflation ne permettant pas la mise en place de mutations indispensables en réponse aux besoins de soins de tous les Français.
- De nouvelles contraintes conditionnant la remise à niveau des tarifs.

Une enveloppe financière supplémentaire est donc nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par le Ministre de la Santé et de la Prévention dans sa lettre de cadrage.

Devant la difficulté rencontrée au quotidien par l'ensemble de la communauté médicale et pour atteindre les objectifs que nous nous sommes donnés de prendre en charge tous les patients, il est indispensable de redonner à la médecine de ville des moyens à la hauteur des enjeux.

L'absence de réponse conduit un certain nombre de syndicats et de médecins à mettre en place des mouvements de mobilisation des médecins libéraux, soutenus par l'ensemble des syndicats représentatifs, comprenant :

- La grève de la PDSA
- La grève du fonctionnement du SAS
- La grève administrative, etc...
- La fermeture ciblée des cabinets médicaux et des restrictions des horaires d'ouverture en soirée ainsi que le samedi matin
- La fermeture des cabinets le 14 février et un rassemblement unitaire à Paris devant le Sénat pour exprimer au gouvernement leur colère.

Madame la Première Ministre, les syndicats de médecins libéraux et leurs patients attendent votre réponse avec impatience.

Contact : com@csmf.org

oooooooooooooooooooooooooooo



Downloads/MAPAR_40e_congres-programme_definifif_17032023(1).pdf

PROGRAMME CONGRES AFARCOT ST MALO 2023 | MALO Lundi 13 Novembre 2023

L'AFARCOT A L'ASSAUT DE SAINT-Ateliers / Symposiums

13h00 - Accueil

14h00 - Ateliers

17h30 - Symposiums

20h30 - Dîner de gala

Mardi 14 Novembre 2023 – Stands / Plénière

8h00 Accueil

8h50 Discours, lancement de la journée - Dr Bernard, Dr Aveline

Membre Inférieur traumatisé : quand les vents sont favorables

Modérateurs : Pr Capdevila, Dr Zetlaoui

9h00 RFE Prise en charge des patients présentant un traumatisme sévère de membre(s) - Dr Charbit

9h20 Quelles ALR pour l'anesthésie ? - Dr Bernard

9h40 . Thromboprophylaxie : les nouvelles propositions du GIHP - Pr Godier

10h00 Pas la gangrène ! RFE Antibiothérapie : les nouveautés - Pr Roger

10h20 Questions avec la salle

10h35 - 11h05 PAUSE

Membre Inférieur traumatisé : navigation par gros temps

Modératrices : Pr H. Beloeil, Dr A. Belbachir

11h05 Sponsoring session : GE

11h10 Départ au lof! Infections ostéoarticulaires post traumatiques - Pr Carles

11h30 J'ai plus pied ! Douleurs chroniques post-amputation – Dr El Hajj

11h50 Et en plus, ça saigne: Gestion des anticoagulants en situation d'urgence - Dr Godon

12h10 Quels caps pour les urgences au bloc? Au fil de l'eau ou filières dédiées? - Dr Garrigue

12h30 Questions avec la salle

12h50 - 14h30 PAUSE

Anesthésie en orthopédie : les nouveaux accastillages, ou comment être au taquet

Modérateurs : Dr Ph. Sitbon, Dr F. Ferré

14H30 Sponsoring session : ABBOTT

14H40 Epaule (entre flottaison et platbord): ambulatoire, blocs, cathéters, dexaméthasone - Dr Swisser

15h00 Pied (marin) : ambulatoire, blocs, cathéters, dexaméthasone - Dr Le Saché

15h20 Rachianesthésie : ambulatoire, anesthésiques, adjuvants, aiguilles et compas - Dr Aveline

15h40 Quand il faut écoper : blocs nerveux périphériques au tribunal : " le MAR m'a tuer" - l'accusation :

Dr Legeais (Medirisq) / la défense : Dr Choquet

16h00 Questions avec la salle

16h15 - 16h45 PAUSE

Et l'équipage dans tout ça?

Modérateurs : Pr Nouette-Gaulain, Dr Aveline

16h45 Les facteurs humains : tous dans le même bateau? – Dr Fuzier, Dr Basquin

17h15 Surprise

18h00 Larguez les amarres

Le congrès de l'AFARCOT aura lieu aux mêmes dates que le congrès de la SOFCOT

oooooooooooooooooooooooooooooooo

Communiqué du Cabinet BENSaid Avocats pour le Syndicat des Anesthésistes libéraux

Cotisations sociales sur les dividendes versés par les sociétés d'exercice aux SPFPL :

la réaction en demi-teinte du gouvernement

Pour rappel, les remontées de dividendes de la société d'exercice libéral (SEL ou SELARL) vers la société de participations financières de profession libérale (SPFPL) bénéficient du régime de faveur « mère fille ».

Ces versements sont ainsi effectués en quasi-exonération. Beaucoup de praticiens ont alors mis en place des opérations de type LBO (« leveraged buy-out ») permettant de réduire la fiscalité liée à l'activité.

La décision de la Cour de cassation du 19 octobre 2023 est venue fragiliser ce montage en jugeant que « les bénéfices de la SEL, au sein de laquelle le travailleur indépendant exerce son activité, constituent le produit de son activité professionnelle et doivent entrer dans l'assiette des cotisations sociales dont il est redevable, y compris lorsque ces bénéfices sont distribués à la SPFPL qui détient le capital de la SELARL ».

En pratique, la Cour de cassation ouvrait la voie à une application des cotisations sociales aux dividendes distribuées par la SEL à la SPFPL. En conséquence, ces distributions seraient soumises à cotisations sociales autour de 35 % !

Ce lundi 4 décembre, le législateur a réagi à l'occasion de l'adoption du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Les textes relatifs aux revenus des travailleurs indépendants y sont totalement refondus.

Les nouveaux textes prévoient notamment que les dividendes qui ne seraient pas perçus directement par le travailleur indépendant ou par leurs conjoints ou les de PACS ou leurs enfants mineurs non émancipés échapperaient aux cotisations sociales. En d'autres termes, la seule remontée de dividendes des SEL vers la SPFPL ne devrait pas entrer dans le champ des nouvelles dispositions. Ces dividendes devraient donc échapper aux cotisations sociales.

Pour autant, la réaction du législateur n'emporte pas totalement satisfaction. En effet, ces nouvelles dispositions s'appliqueraient au calcul des cotisations et des contributions dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025.

D'ici là, les libéraux devront composer avec l'état actuel du droit. A l'heure actuelle, nous ne recommandons pas de changer les pratiques pour deux raisons.

La première est que les risques de redressement restent à ce jour limités s'agissant des médecins libéraux. En effet, l'essentiel des contentieux sur le sujet a lieu avec la Caisse Autonome de Retraite des Chirurgiens- Dentistes et des Sage-femmes Françaises.

La seconde raison est qu'il n'est pas à exclure que l'administration vienne elle-même sécuriser ces montages en publiant son interprétation au Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale.

Précisons enfin que dans l'éventualité de redressements, des arguments juridiques, tant sur le fond que sur la procédure, pourraient être invoqués.

BENSAID Avocats

49 Rue de Courcelles 75008 Paris

Tél: +33 (0) 142 27 78 52

Fax: +33 (0) 142 27 78 53

E-mail : contact@bensaid-avocats.fr

Membre d'un centre de gestion agréé. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

SELARL au capital de 150 000 € RCS Paris 832 190 862